



Section Belgique-Cuba



27 novembre 2018

Rencontre avec une délégation parlementaire cubaine



Visiteurs:

- Mme Adianez Taboada, députée, vice-présidente de la commission de l'éducation, de la culture, de la science, de la technologie et de l'environnement
- Mme Belkys Pérez, députée, membre de la commission des affaires constitutionnelles
- M. Víctor Manuel Cairo Palomo, conseiller à l'Ambassade de la République de Cuba
- Mme Rachel Maury, conseillère à l'Ambassade de la République de Cuba

Présents:

- M. Dirk Van der Maelen, membre du bureau du groupe belge de l'UIP, président de la Commission des relations extérieures de la Chambre
- M. Marco Van Hees, membre de la section bilatérale, député
- M. Georges Dallemagne, député
- Mme Hatice Vicil, secrétaire de la section bilatérale

La délégation cubaine se trouve, entre autres, à Bruxelles dans le cadre d'une manifestation qui aura lieu le 28 novembre 2018 au parlement européen autour de la question du blocus imposé à Cuba par les Etats-Unis.

La délégation cubaine confirme à la délégation belge que sous l'administration Trump, le blocus économique, financier et commercial des États-Unis contre Cuba a été renforcé et qu'il continue à être appliqué de façon rigoureuse. L'administration Trump a imposé un grave recul aux relations bilatérales, après leur reprise officielle en 2015 sous la présidence d'Obama.

Le ministère cubain des Affaires Etrangères a publié son rapport annuel en vertu de la Résolution 72/4 de l'Assemblée Générale de l'ONU intitulée « *Nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba.* » Le rapport précise les estimations officielles des dommages causés à Cuba par le blocus qui dure depuis 60 ans et qui est le principal obstacle pour le développement de l'économie cubaine: ces dommages atteignent le chiffre astronomique de 933 678 000 000 de dollars. Ce rapport a récemment été envoyé à la Présidente du Sénat, Christine Defraigne, et sera envoyé d'ici peu à tous les parlementaires belges présents lors de la réunion.

Pour Cuba, ce blocus constitue un frein pour l'application tant du plan National de Développement Économique et Social du pays que de l'Agenda 2030 et de ses Objectifs de Développement Durable. Il est le principal obstacle pour le développement des relations économiques, commerciales et financières de Cuba avec les États-Unis et, en raison de son caractère extraterritorial, avec les autres pays du monde. L'ambassade avise les membres de la délégation belge qu'elle leur enverra sous peu des exemples de la mise en œuvre extraterritoriale du blocus en Belgique.

Le 31 octobre prochain, l'Assemblée Générale de l'ONU devra se prononcer pour la 27e année consécutive sur un projet de résolution sur la nécessité de mettre fin au blocus que les États-Unis ont imposé à Cuba. Depuis 1992 le projet de résolution de Cuba est approuvé par une majorité des pays membres de l'ONU. Ces trois dernières années, 191 des 193 pays membres de l'ONU ont approuvé le projet de résolution. Lors du vote de l'année dernière, seuls les États-Unis ont voté contre.

L'autre sujet longuement évoqué par la délégation cubaine concerne le projet de nouvelle constitution qui reconnaît la propriété privée comme faisant partie de l'économie du pays, sans abandonner son orientation socialiste, et qui ouvre la voie au mariage homosexuel.

Le Parlement cubain a adopté en juillet, à l'unanimité, lors d'une session ordinaire de l'Assemblée nationale, le projet d'une nouvelle constitution. Le texte, qui comprend 224 articles, jette les bases pour l'intégration de différents acteurs économiques, en reconnaissant le rôle du marché dans l'économie de l'île, les investissements étrangers et d'autres formes de propriété, notamment privée. Cela pourrait permettre la légalisation des petites et moyennes entreprises. Cependant, le nouveau texte constitutionnel réaffirme "*le caractère socialiste*" du système politique cubain.

La différence majeure avec la Constitution de 1976 est que ce nouveau texte définit le mariage comme l'union consentie entre deux personnes, sans préciser le sexe, ouvrant légalement la voie au mariage homosexuel, requête majeure de la communauté LGBT cubaine.

Le projet fait désormais l'objet d'un débat populaire pour permettre à chaque citoyen de s'exprimer. Un référendum sera ensuite organisé avant son adoption finale.